

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Le devoir républicain

Après l'acte du général Chanoine, cet acte d'une inconscience insensée, s'il n'est celui d'un factieux traître à tous ses devoirs, — après les incidents de la trop mémorable journée du 25 octobre que tout français, aimant la République et la Patrie ne saurait désormais oublier, — en présence des menaces d'hier et des incertitudes ou des périls de demain, qui peuvent être graves, un devoir s'impose à tous les républicains; c'est de s'unir en vue de la résistance et de l'action désormais nécessaires pour défendre et faire prévaloir avec la suprématie du pouvoir civil, le respect de l'ordre, de la Constitution, de la Loi.

On ne peut plus s'y tromper, le fanatisme est déchaîné sous sa forme la plus odieuse, la plus abominable.

MM. Déroulède, Drumont et consorts, à la tête de leurs bandes de sicaires, s'efforcent de susciter l'émeute, l'insurrection, la guerre civile.

Ils rêvent de faire de la France une vaste Algérie, c'est-à-dire un pays où règnera le désordre à l'état permanent. Le sang lui-même ne leur répugne pas. N'a-t-on pas vu mardi dernier, leurs partisans les plus chaleureux, assommer traîtreusement et lâchement, des agents de l'autorité dont le seul crime était de vouloir maintenir l'ordre dans la rue, en empêchant le renouvellement de manifestations séditionnelles ?

C'étaient pourtant de vieux soldats que ces agents. Et ce sont les hommes qui se prétendent les défenseurs patentés et exclusifs de l'armée, qui les frappent, qui les blessent, qui les tuent.

Quels sinistres comédiens ?

L'armée, mais qui donc cherche à la compromettre, si ce n'est ces anarchistes d'un nouveau genre qui font à notre pays autant de mal que les autres ?

Nous le disons avec une conviction profonde, l'heure est venue pour les républicains de penser à la République, s'ils ne veulent pas laisser détruire, s'ils ne veulent pas renverser de leurs mains l'édifice que, depuis un quart de siècle, ils ont élevé au prix de tant d'efforts.

Nous faisons appel à tous ceux qui ont au cœur le culte de la liberté politique et de la tolérance religieuse, ces legs inaliénables et sacrés de la Révolution française et, pour tout dire, cet imprescriptible patrimoine de la dignité humaine.

Nous leur demandons encore une fois de résister vigoureusement, énergiquement, au furieux assaut livré par la coalition réactionnaire, sous couleur de patriotisme, à tout ce qui est l'honneur et l'avenir de la France.

Les ennemis de la magistrature, de la loi, de l'ordre public, de l'armée, ce n'est pas nous, ce sont eux, les insulteurs de la Cour de cassation, de la police, et de nos soldats eux-mêmes qu'ils destinent, dans leurs songes malsains, à la plus abjecte de toutes les besognes.

Il est superflu de l'affirmer, l'armée a tout notre respect. Nous ne confondons pas avec elle les Henry, les Esterhazy... et les autres.

Nous défendons et son honneur et le nôtre en refusant de voir en elle une troupe de prétoriens placée en dehors et au-dessus de la nation qu'elle aurait le droit d'asservir à quelque dictature de rencontre.

Vouloir cet asservissement, c'est en même temps qu'une honteuse et criminelle invitation à la guerre civile, un outrage à l'armée dont la suprême sauvegarde, on ne saurait trop le redire, est la haine de ces *pronunciamentos* qui ont conduit un peuple voisin si loin et si bas.

Il appartient donc aux républicains de se ressaisir, de s'unir dans l'intérêt supérieur de la République, pour réduire à l'impuissance la poignée de factieux que nous venons de voir à l'œuvre. Seules, nos divisions persistantes, qui deviendraient plus qu'un crime en face de l'ennemi commun, pourraient les aider à triompher pour le malheur de la France, la honte de cette fin de siècle, et le plus grand mal de l'humanité.

C. R.

## LA CRISE

M. Félix Faure a mandé jeudi, tour à tour, les quatre vice-présidents du Sénat, MM. Magnin, Demôle, Franck-Chauveau et de Verninac. Ces deux derniers, absents de Paris, n'ont pu se rendre à l'invitation du président de la République.

MM. Demôle et Magnin se sont prononcés pour un ministère d'union républicaine ayant un modéré à sa tête, mais comptant un certain nombre de radicaux. Après eux, le président de la République a reçu successivement, MM. Méline, Léon Bourgeois, Ribot et Charles Dupuy.

Dans la soirée, M. le président de la République a fait appeler M. Ch. Dupuy, et lui a demandé, si, le cas échéant, il consentirait à se charger de former un cabinet. M. Ch. Dupuy a prié M. le président de la République de lui permettre d'ajourner sa réponse au lendemain, afin de pouvoir consulter quelques hommes politiques.

M. Dupuy a accepté la mission que lui a confiée le président de la République de former un ministère.

La combinaison Dupuy comprendrait les personnalités que voici :

Présidence du conseil et intérieur, M. Ch. Dupuy.

Finances, M. Delombre.

Instruction publique, M. G. Leygues.

Affaires étrangères, M. Delcassé.

Marine, M. Lockroy.

Commerce, M. Krantz.

Agriculture, M. Viger.

Justice, M. Ribot.

Travaux publics, M. Monestier ou M. Guérin.

Sous-secrétaire d'Etat aux postes, M. Mougeot.

Ni la guerre ni les colonies n'ont encore de titulaire arrêté dans la pensée de M. Dupuy. Quant au choix de M. Ribot pour la justice, il soulève une telle émotion que son maintien ne paraît pas très sûr. On nous permettra d'attendre, avant de pronostiquer, l'accueil que pourra recevoir ce ministère de la part des radicaux, la fin des négociations de M. Dupuy.

M. Dupuy avait fait appeler M. Barthou par dépêche. Celui-ci arriva rayonnant à la Chambre, mais son nom souleva de telles protestations que M. Dupuy fit entendre au

jeune homme — avec toutes les formes voulues — qu'il se passerait de ses services.

## LA RÉVISION

Avant-hier a eu lieu à la cour de cassation la lecture du rapport concernant la demande en révision du procès Dreyfus.

M. Bard, rapporteur, a examiné minutieusement toutes les phases du procès et a dit : « tant que tout a été ignoré on avait confiance en la chose jugée, maintenant que tout s'est découvert le trouble entre dans beaucoup de consciences. »

L'audience a été levée sans aucun incident.

A l'audience d'hier, le conseiller rapporteur, M. Bard, a terminé son rapport à propos de la demande en révision formulée par M<sup>me</sup> Dreyfus.

Après lui, M. Manau, procureur général, a prononcé un éloquent réquisitoire dans lequel il demande avec chaleur l'apaisement et la lumière pour le triomphe définitif de la Vérité et de la Justice.

Ce réquisitoire se termine ainsi :

« Messieurs, au onzième siècle, les seigneurs avaient établi entre eux, pour certains jours de la semaine, ce que l'on a appelé la trêve de Dieu. Au dix-neuvième siècle, nous demandons aux adversaires obstinés de la révision, ordonnée ou préparée par vous, une trêve plus durable : la trêve du silence. D'accord avec nous, le bon sens public appellera la trêve de la justice.

« Notre tâche est finie, messieurs, la vôtre va commencer.

« Qu'allez-vous faire ? Rejeter la demande en révision ? Nous n'en admettons pas la possibilité, en présence des documents du dossier.

« Vous déclarerez donc la demande recevable. Cela fait, si vous êtes suffisamment éclairés, faites aujourd'hui même la révision ; vous le pouvez ; nous vous en avons indiqué les éléments légaux.

« Mais s'il y a encore pour vos consciences comme pour les nôtres, quelques coins obscurs dans ce sombre drame judiciaire dont le premier acte s'est joué en 1894, prenant en main le flambeau de l'enquête, sondons-en les mystérieuses profondeurs ; inondons-les de lumière. Alors à la grande consolation et à la grande joie de tous les braves gens, nous aurons l'immense honneur d'en préparer le dénouement en faisant briller à tous les yeux éblouis de clarté, les splendides figures de la vérité et de la justice. C'est notre dernier mot.

« En conséquence :

« Nous requérons qu'il plaise à la cour déclarer recevables l'intervention de M<sup>me</sup> Dreyfus ainsi que la demande en révision, dans l'intérêt de Dreyfus ;

« Et statuant d'ores et déjà au fond, si elle est suffisamment éclairée, casser et annuler le jugement du 22 décembre 1894 qui a condamné Dreyfus à la déportation ;

« Ce faisant, renvoyer Dreyfus avec les pièces du procès devant tel conseil de guerre qu'il lui plaira de désigner ;

« Ordonner que l'arrêt à intervenir sera imprimé, qu'il sera transcrit sur les registres du premier conseil de guerre de Paris, et que mention en sera faite en marge de la décision annulée.

« Subsidièrement et si la cour le juge nécessaire, ordonner avant de faire droit le supplément d'information autorisé par l'article 445 de la loi de 1895 ;

« Et dans l'un comme dans l'autre cas,

tenant la déclaration de recevabilité de la demande ;

« Ordonner la suspension de la peine en vertu du dernier paragraphe de l'article 444 de la même loi. »

M<sup>e</sup> Mornand plaide ensuite, mais se sentant fatigué, il demande le renvoi au lendemain.

## Sénat

La séance est ouverte sous la présidence de M. Loubet.

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Sénat, à la suite de la proposition du président, s'ajourne au vendredi 4 novembre, à 3 heures.

## INFORMATIONS

### Manifeste

La gauche démocratique adresse aux républicains un manifeste qui se termine ainsi :

Devant ce nouvel assaut à nos institutions, la gauche démocratique invite tous les républicains à s'unir en une seule et compacte phalange contre les prétendants qui veulent renverser la République, contre les césariens qui veulent égorguer la liberté, contre les cléricaux qui rêvent d'asservir la France à la théocratie romaine.

### Un manifeste au pays

Le groupe radical-socialiste de la Chambre, s'est réuni, et a pris connaissance d'un éloquent manifeste rédigé par M. Camille Pelletan. En voici quelques passages :

« Avant les derniers événements, des efforts incessants pour jeter le poids du sabre dans la balance politique, des insultes continuelles aux lois républicaines, l'impudente apologie des crimes les plus odieux, la reconstitution de la vieille milice du tapage ont ajouté un commentaire suffisamment instructif aux sanglantes doctrines de coup d'Etat qu'un moine fanatique proclama naguère avec le concours d'une des plus hautes autorités de notre état-major.

« Républicains français, vous êtes assez forts, avec nos institutions démocratiques, pour déjouer les nouvelles entreprises de vos ennemis d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Mais vous ne pouvez plus ni vous endormir, ni vous laisser tromper, Nul n'est en état de méconnaître votre voix, quand elle parle haut et ferme.

« S'il y a des hommes de bonne foi, parmi ceux qui ont servi de telles entreprises, vous les ramènerez immédiatement dans le rang, vous condamnerez, vous avez déjà condamné les autres. Quant à nous, quelles que soient les circonstances, vous pouvez compter que nous ferons tout notre devoir.

« Vive la République ! »

### Une lettre du général Chanoine

On racontait, dans les couloirs de la Chambre, qu'au mois de septembre dernier, au lendemain de la découverte du faux du colonel Henry, le général Chanoine écrivit à un membre du cabinet Brisson, avec lequel il a des relations assez intimes, une lettre pour féliciter le ministère d'avoir accepté la démission du général de Boisdeffre et d'avoir débarrassé l'état-major de sa présence. Cette lettre fit considérer le général Chanoine comme un candidat éventuel au ministère de la guerre, et on s'en souvint lorsque le

général Zurlinden faussa compagnie au cabinet Brisson et qu'il fallut le remplacer. Rien alors ne pouvait faire soupçonner que le général Chanoine commettrait l'acte inqualifiable qu'il a commis.

On assure que cette lettre sera livrée à la publicité lorsque le cabinet nouveau sera constitué et que celui qui l'a reçue sera dégagé de tout caractère officiel et pourra parler et agir en son nom personnel.

**La proposition Constans**

On avait annoncé que M. Constans déposerait une proposition de loi tendant à assimiler, pour l'instruction préalable, les conseils de guerre aux tribunaux ordinaires.

M. Constans a déclaré qu'il ne ferait pas aujourd'hui le dépôt de cette proposition.

**France et Russie**

M. le lieutenant-colonel Amalric, commandant le 59<sup>e</sup>, a reçu du colonel Aknof, commandant le 59<sup>e</sup> russe, le télégramme suivant :

« Nous sommes rassemblés pour fêter vos chers camarades, qui sont venus chez nous de la belle France pour apporter un superbe cadeau d'histoire héroïque du brave 59<sup>e</sup> régiment.

» Cette histoire sera pour nous, un vivant modèle de la bravoure remarquable qui a couvert de gloire le drapeau du 59<sup>e</sup> régiment, dans plus de trois cents batailles ou sièges, et que ce drapeau flotte toujours pour la défaite de l'ennemi, et pour la gloire de la France ! »

Ce télégramme a été communiqué au régiment par la voie du rapport.

**Conflit africain**

*Le commandant Marchand*

Le ministre des affaires étrangères vient d'être informé que le commandant Marchand, après avoir confié le commandement de Fashoda au capitaine Germain, s'est embarqué pour le Caire, apportant lui-même son rapport qui n'était pas terminé lors du départ du capitaine Baradier.

**Saisie d'un journal Allemand**

Sur l'ordre du ministre de l'intérieur, on a procédé à la saisie, à la frontière, de plusieurs ballots renfermant des numéros du *Der Wahre Jacob*, de Stuttgart, à l'adresse d'un particulier de Paris.

A la huitième page de cette brochure, on voit la France coiffée d'un bonnet phrygien et revêtue d'un long manteau bleu à fleurs de lys.

Elle est montée sur un magnifique cheval dont les brides sont tenues d'un côté par un évêque, de l'autre par un général. La France chevauche les yeux au ciel, fixant une couronne royale, sans faire attention à un abîme où gisent les cadavres de Zola, de Dreyfus et de Picquet.

**A l'île du Diable**

Le *Matin* a envoyé autour de l'île du Diable, l'explorateur Jean Hess, chargé de se renseigner sur la situation exacte de Dreyfus, M. Jean Hess résume ainsi le résultat de son enquête :

« Il en résulte que Dreyfus est soumis au régime cellulaire, que sa petite prison est enclosée d'une palissade de pieux compacte, qu'il est étroitement gardé, qu'il fut mis aux fers, que malgré tout il se porte bien et qu'il n'ignore plus aujourd'hui le mouvement revisionniste. »

**Tentative criminelle**

Sur la ligne de Paris à Aurillac, d'énormes blocs de pierre ont été placés sur plusieurs points de la voie, entre les stations de Singles, Port-Dieu et Bord (Corrèze), peu de temps avant le passage du train express 621, partant de Montluçon à 1 h. 57 du matin. Cette tentative criminelle a échoué, grâce à la vigilance des agents de la Compagnie d'Orléans.

**Le procès Vacher**

*Le verdict*

Deux questions seulement sont posées : 1<sup>e</sup> : Vacher est-il coupable d'avoir, le 31 août 1895, donné la mort au jeune Victor Portalier sur le territoire de la commune de Benonnes ; 2<sup>e</sup> : ce crime a-t-il été commis avec préméditation.

A neuf heures et demie, le jury rentre dans la salle des séances. Le chef du jury donne lecture du verdict :

A la majorité, Vacher est reconnu coupable de l'assassinat de Victor Portalier.

La réponse est également affirmative sur la deuxième question ; c'est la mort.

En entendant prononcer sa sentence, Vacher, très calme, dit doucement : « Vous me condamnez à mort ; malheur à ceux qui me condamnent ! »

**CHRONIQUE LOCALE**

Nos ateliers étant fermés le jour de la Toussaint, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas mardi.

Congés des jours de la Toussaint dans les écoles publiques

Par décision de M. l'inspecteur d'académie, les écoles du Lot vaqueront le lundi 31 octobre et les classes du lundi seront faites le jeudi 3 novembre.

Changement de dénomination de la station de Parnac

En vue d'éviter les erreurs qui se produisent quelquefois, par suite de la similitude de nom qui existe entre la station de Parnac située sur ligne de Cahors à Libos, et celle de Carnac (Dordogne), le ministre des travaux publics, sur la proposition de la Compagnie d'Orléans, a décidé de désigner, à l'avenir, la première de ces stations sous le nom de *Parnac (Lot)*.

**La Classe**

Les ordres d'appel des jeunes soldats de la classe 1897 et des ajournés des classes 1896 et 1895 seront, à partir du jeudi 3 novembre, déposés dans toutes les brigades de gendarmerie, où les intéressés pourront les retirer contre émargement, jusqu'au jeudi 10 novembre, inclus.

**CAHORS**

**A la préfecture**

M. Caviolle, conseiller de préfecture du Lot, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est maintenu dans ses fonctions en remplacement de M. Auricoste, non acceptant, appelé à d'autres fonctions.

**Au Palais**

Jeudi à une heure, le tribunal siégeant en audience solennelle, a procédé à l'installation de M. Grimal, récemment nommé juge.

**MAIRIE DE CAHORS**

**Manifestation patriotique**

Comme les années précédentes, le Conseil municipal de Cahors déposera, le 1<sup>er</sup> novembre, des couronnes aux monuments Gambetta et des Mobiles du Lot.

Le cortège, auquel les citoyens et les diverses sociétés sont invités à se joindre, partira du Cours Vaxis à deux heures précises.

L'Orphéon exécutera l'*Hymne à Gambetta*, au monument du grand patriote, et un chœur de Massenet, *Alerte*, au monument des Mobiles.

**Au « Rappel socialiste »**

Notre confrère du *Rappel*, avec une mauvaise foi évidente, cherche à donner le change à l'opinion publique à propos d'un article paru dans le *Journal du Lot*.

Nous avons dit ici, — après avoir exprimé notre vive admiration pour le grand tribun — que les cérémonies de la Toussaint n'avaient plus le caractère imposant qu'elles avaient au début ; qu'elles devenaient presque une corvée et qu'il valait mieux prouver son culte pour le grand homme en lisant ses œuvres que d'aller une fois par an se promener en groupe devant son monument.

Le « citoyen » du *Rappel* prétend que nous avons affirmé que Gambetta allait devenir une non-valeur ; et si nous avons tenu un tel propos, ajoute-t-il, c'est parce qu'aujourd'hui il ne peut plus donner des sinécures.

Le *Journal du Lot* n'a pas de sinécures à demander ; il laisse à d'autres, le soin de mendier. Il nous aurait été, au surplus, fort difficile de demander quoi que ce soit à Gambetta puisque nous n'avons été pour lui que des inconnus ; nous nous sommes toujours contentés — ce que nous n'ont pas fait certains de ses compatriotes — de goûter en silence l'éloquence du maître et de nous réjouir de son œuvre de républicain.

Les socialistes ont sans doute moins que nous l'amour et le culte de ce grand

homme ; conséquents avec eux-mêmes ils le haïssent comme ils nous haïssent tous ; car Gambetta était un « bourgeois » comme nous et pour les « citoyens » du *Rappel* « le bourgeois » c'est l'ennemi.

Notre confrère prétend qu'une telle infamie de notre part ne l'étonne point ; car, nous sommes, dit-il, « des étrangers. »

Le *Rappel* n'est pas du tout logique ; pour lui, internationaliste, il ne devrait pas y avoir d'étrangers ; il ne doit exister, sur toute la surface du globe, que des hommes qui sont frères.....

De temps à autre notre adversaire sait mettre de côté les principes dont il se déclare le chaud défenseur !

Nous l'avouons, nous ne sommes pas cadurciens ; — mais, en France, il est beaucoup de personnes qui sont dans notre cas!...

On peut ne pas être né à Cahors et avoir pour Gambetta la plus vive admiration ; nous sommes justement de ceux qui pensent que la France républicaine aurait besoin d'un homme comme lui dans les moments difficiles que nous traversons ; lui, au moins, avec sa parole chaude, avec son éloquence, avec son patriotisme ardent, pourrait nous dégager des embarras de l'heure présente en opérant une concentration des forces républicaines à l'exclusion des réactionnaires et des partisans de la révolution.

Etrangers ! nous ? Mais sont-ce les socialistes de Cahors qui ont les premiers vu en Léon Gambetta, avocat, le grand homme d'Etat que plus tard il devait être ?

Est-ce les rédacteurs du *Rappel* qui l'ont élu à la fois à Marseille et à Paris pour défendre les idées républicaines, après le procès Baudin ?

Nous croyons que beaucoup n'honorent sa mémoire que parce qu'ils ont ce qu'on appelle la « reconnaissance du ventre » ; et nous sommes sûrs que « nul n'étant prophète dans son pays », Gambetta n'a été célèbre à Cahors qu'après avoir été justement acclamé par la France républicaine.

Allons, Messieurs les rédacteurs du *Rappel*, ne cherchez pas davantage à tromper l'opinion publique. Vous ne réussirez pas, car on vous connaît.

Quant à nous, nous conserverons toujours au cœur le culte du grand « bourgeois », du patriote au cœur chaud, à la parole ardente, qui dans nos plus grands malheurs n'a pas désespéré un moment du salut de la patrie ; nous continuerons à rendre silencieusement hommage à son génie ; nous continuerons à prendre sa vie comme exemple : elle vaut mieux que celle de certain « socio » dont nous voudrions bien que le *Rappel* nous racontât les exploits.

A. D.

**Conférence sur le puits de Padirac**

M. Armand Viré, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, fera, le dimanche 6 novembre prochain, à cinq heures du soir, au théâtre de Cahors, une conférence publique avec projections lumineuses sur le puits de Padirac, sous les auspices de la Société des études du Lot.

**Société de gymnastique**

Le président de la société de gymnastique a l'honneur d'informer les jeunes Cadurciens que l'entrée des cours pour l'année 1898-99 aura lieu demain dimanche 30 octobre courant, à 9 heures du matin.

Les nouveaux élèves, accompagnés de leur père ou tuteur, se présenteront à M. Gleye, professeur de gymnastique, chargé de prononcer leur admission.

Le président rappelle aux pères de famille que la gymnastique n'a pas seulement une importance considérable au point de vue matériel du développement des organes ; elle a, de plus, une grande portée morale. Les exercices d'ensemble, avec la précision qu'on doit y apporter, l'attention soutenue qui s'impose, l'obéissance au commandement, tout cela constitue une véritable école d'ordre, de discipline et de solidarité, école précieuse entre toutes, où les volontés individuelles, sans crainte ni bassesse, s'annihilent devant la volonté collective représentée par un chef.

Les pères de famille, vraiment soucieux de l'avenir de leurs enfants, et qui veulent en faire des hommes robustes et résolus, auront certainement à cœur de confier leur éducation physique à la société de gymnastique dans l'intérêt de la France et de la République.

**Acte de probité**

Lundi dernier M<sup>me</sup> Martin perdit son porte-monnaie à la gare. Il fut retrouvé par le jeune Elie Cazeaux, employé au buffet de la gare, qui le rapporta à sa propriétaire. Nos félicitations.

**Cour d'assises**

Voici la liste des jurés désignés par le sort pour siéger dans la quatrième session des assises de 1898, qui s'ouvrira à Cahors le lundi 14 novembre prochain, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Gombault, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors :

*Jurés titulaires.* — MM. Jean-Louis Brouel, sous-officier en retraite à Castelnaud-Montratrier. — Paul Larribé, maire à Lamativie. — Pierre-Célestin Dugés, percepteur à Castelnaud-Montratrier. — Auguste Claval, huissier à Vayrac. — Gabriel de Jauffreau-Blazac, docteur à Tandon, commune de Puy-l'Evêque. — Pierre Plagnes, propriétaire à Pétoral, commune de Sainte-Colombe. — Faustin Marroncle, huissier à Lacapelle-Marival. — Louis-Edmond Cayrel, notaire à Caniac. — Jean Bouyssy, propriétaire à Montvalent. — Julien Fontanille, propriétaire, maire à Lapèze, commune d'Albiac. — Ernest Delpon, conseiller général à Livernon. — Albert-Hugues Valat, propriétaire à Espère. — Adrien Fromentèze, propriétaire à Ségala, commune de Bétaille. — Vincent Piganiol, maître d'hôtel à Lauzès. — Martin Sireyzol, boucher à Vayrac. — Mathurin Guingal, propriétaire à Port, commune de Puy-l'Evêque. — Paul Boyer, maire à Bretenoux. — Jean-Baptiste Bouzon, garde pêche à Floirac. — Mathurin Vignié, propriétaire à Peyroulié, commune de Vailiac.

Louis-Alexandre Dablanc, propriétaire au Mas-de-Jaillac, commune de Francoules. — Louis Malleville, propriétaire, maire à Lacolprade, commune de Saint-Cirq-Madelon. — David Longuet, propriétaire à Capdenac. — Pierre Maury, marchand-tailleur à Souillac. — François Mariel, propriétaire à Asfaux, commune de Sénailiac, canton de Latronquière. — Jacques Martin, avocat, propriétaire à Luzech. — Pierre Marius Leymarie, limonadier à Martel. — Justin Lasmaries, propriétaire à Parlat, commune de Puy-l'Evêque. — Joseph Vernéjou, propriétaire à Saint-Céré. — Guillaume-Antoine Lacaze, notaire à Saint-Paul-Labouffie. — Henri Serres, avocat à Gourdon. — Joseph Capelle, maire à Miquial, commune de Cahus. — Louis Bordes, propriétaire à Gignac. — François-Auguste Jouclas, maire à Saint-Michel, commune de Cours. — Albert Brel, notaire à Miers. — Martial-Alcide Dussoulier, conducteur des ponts et chaussées à Lauzès. — Pierre Danroc, entrepreneur à Bretenoux.

*Jurés supplémentaires.* — MM. Bernard d'Armagnac, propriétaire à Cahors. — Auguste Planavergne, ex-libraire à Cahors. — Paulin Loubeyre, coiffeur à Cahors, Penet Claude, négociant à Cahors.

**Tribunal correctionnel**

*Audience du 27 octobre.* — Après quelques condamnations à 25 fr. d'amende, pour délits de chasse ou de pêche, et 16 francs d'amende à François Boureilles, âgé de 70 ans, des Junies, commune de Prayszac, qui a frappé le nommé Antoine Bernous, du même lieu, l'affaire Gintrand, épouse de Bayle (falsification de lait) est appelée.

Cette affaire, déjà renvoyée une première fois pour cause d'indisposition de Mme de Bayle, est encore renvoyée à une prochaine audience, Mme de Bayle ayant au dernier moment remis un rapport de contre-expertise à M. le procureur de la République.

Mme de Bayle se propose, nous dit-on, de discuter le rapport d'analyse de M. Tisseyre, pharmacien à Cahors, par la voix de M. le docteur Gérard, de Toulouse.

— Vient ensuite une affaire qui a eu un certain retentissement dans l'arrondissement de Cahors.

Le 30 août dernier, jour de foire à Catus, au moment où la foire battait son plein, et sur une des places les plus fréquentées de cette localité, M. Emile Escudier, notaire à Saint-Denis-Catus, en conversation avec M. Cablat, vit arriver M. Louis Brugalières, juge de paix du canton de Catus, qui venait de remiser son cheval. Il l'appréhenda au bras et lui dit sur un ton menaçant et en présence d'un nombreux public : « J'ai été insulté par Mme Brugalières, vous êtes soli-

taire, veuillez prendre immédiatement connaissance de la lettre que je vous remets. » M. Brugalières répondit que le moment était mal choisi et qu'il verrait à tête reposée, ce qu'il avait à faire. En prononçant ces dernières paroles, M. Brugalières mit la lettre dans sa poche. A ce moment, il reçut une gifle de Escudier. M. Brugalières déclara à l'audience qu'il a rendu avec usure la gifle qu'il venait de recevoir.

Après un réquisitoire très sévère de M. le procureur de la République, et une plaidoirie pleine de tact de M. H. de Valon, le tribunal, dans un jugement fortement motivé, condamne Escudier à six jours de prison et 50 fr. d'amende, en le faisant bénéficier de la loi de 1891 sur les sursis des peines, pour la prison seulement.

— La fin de l'audience est consacrée à l'examen de l'affaire du jeune G. D..., de Cahors, dont nous avons annoncé l'arrestation le 22 septembre dernier.

Des vols nombreux se commettant chaque jour à la gare de Cahors, une surveillance fut établie à la suite de laquelle le jeune G. D..., âgé de vingt-deux ans, fut surpris sur le fait, conduit au commissariat de police et écroué.

A l'audience, ce jeune homme manifeste le plus grand repentir pour les délits qu'il a commis, aussi, le tribunal, après une éloquent et éloquente plaidoirie de M<sup>e</sup> H. de Valon, ne le condamne qu'à trois mois de prison, avec le bénéfice de la loi Bérenger.

**Théâtre de Cahors**

Dimanche 13 novembre

**SAPHO**

Pièce en cinq actes

DU GRAND MAITRE ALPHONSE DAUDET

**LES POCHEES DE MONSIEUR**

Vaudeville en un acte

DE M. CAMILLE SAINT-HILAIRE

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 27 ET 30 OCTOBRE 1898

Roland à Roncevaux (Allegro)	Mermel.
L'Ambassadrice (Ouvverture)	Auber.
Sonate en ut mineur	Adagio: Meyerbeer.
Le Prophète (Grande Fantaisie)	X.
Le Rossignol (Polka)	X.

De 4 h. à 5 h. (Allées Fénélon).

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 27 au 29 octobre 1898

**Naissance**

Navet Marie-Louise-Marthe, rue du Lycée (Maternité)

**Arrondissement de Cahors**

**LARROZIÈRE. — Accident et sauvetage.**

— Le 26 courant, le nommé Bican Jean-Pierre, s'est laissé tomber dans un puits profond de 4 mètres, en voulant puiser de l'eau avec une bouteille. Il n'aurait pu en sortir sans le secours de la femme Marie Saupa, âgée de

70 ans qui ayant entendu ses appels, lui fit passer une échelle qui permit le sauvetage.

Bican en sera quitte avec quelques jours de repos pour se remettre de son bain froid qui n'a pas duré moins d'une heure et demie.

Nous adressons nos sincères félicitations à la femme Saupa

**LALBENQUE. — Vol. —**

Jeudi dernier, M. Ménage, instituteur à Lalbenque, était allé avec sa femme passer quelques heures en compagnie de sa sœur à quelques kilomètres de Lalbenque.

Quand il revint chez lui, vers 5 heures du soir, il trouva sa maison en désordre. Des cambrioleurs s'y étaient introduits et avaient littéralement pillé l'habitation. Ils ont pris des bijoux, des habits et n'ont laissé qu'une somme d'argent qu'ils n'ont pas su trouver et qui était cachée dans la bibliothèque.

M. Ménage a déposé immédiatement une plainte entre les mains du brigadier de gendarmerie et le parquet de Cahors a ouvert une enquête.

Espérons qu'on ne tardera pas à mettre la main sur les coupables.

**CASTELNAU. — Incendie. —**

Quinze jours à peine se sont écoulés depuis le dernier sinistre, qu'un nouvel incendie s'est déclaré mercredi soir 26 octobre, vers 7 heures, dans une ferme, appartenant au sieur Deilhe et située à deux kilomètres de Castelnau.

Le feu a pris dans la grange qui contenait plus de 100 quintaux de fourrage.

En moins de deux heures, toute la ferme a été la proie des flammes. On a eu juste le temps de sauver le bétail, le blé et quelques meubles.

La pompe à incendie, amenée de Castelnau en toute hâte, a été impuissante à arrêter les progrès rapides de ce violent sinistre à cause du manque d'eau.

Les pertes, évaluées à une dizaine de mille francs, sont couvertes par une assurance.

Disons en passant que le propriétaire M. Deilhe, accomplit une période de treize jours au 11<sup>e</sup> de ligne à Montauban.

La triste nouvelle lui a été télégraphiée jeudi matin.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Vaccinations gratuites. —** A partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, M. Campagne, vétérinaire sanitaire, commencera dans le canton Est de Figeac, ses tournées de vaccinations contre le rouget des porcs. Les propriétaires qui désireraient faire pratiquer l'inoculation préventive doivent faire sans retard la déclaration au maire de leur commune sur l'âge et le nombre des sujets à vacciner.

— **Accident mortel. —** Un ouvrier occupé aux mines de Belair, près Figeac, a été surpris, jeudi, vers 3 heures de l'après-midi, par un éboulement. Malgré les prompts secours, on n'a retiré qu'un cadavre. La victi-

me n'était âgée que de vingt-sept ans et habitait dans les environs.

**SAINT-PIERRE-TOIRAC. —** Nous serions reconnaissants à M. le maire de Saint-Pierre-Toirac de vouloir bien nous dire quelle est la personne qui remplit les fonctions de secrétaire de mairie dans sa commune.

**Arrondissement de Gourdon**

**SAINT-GERMAIN. — Foire. —** A cause des pressants travaux de la saison, la foire de St Germain a été d'une importance relative.

Affaires lentes, transactions peu suivies. Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie de 30 à 35 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 500 à 700 fr.

Veaux, de 70 à 75 c. le kilo.

Brebis de boucherie, de 20 à 30 fr. pièce ; prêtes à mettre bas, de 30 à 35 fr. pièce.

Porcs de charcuterie, de 40 à 45 fr. les 50 kilos ; porcelets de 15 à 20 fr. pièce.

Baisse très sensible sur les oies d'engraissement se cotent de 10 à 12 fr. la paire.

Canards métiés, de 6 à 8 fr. la paire.

Volaille, de 50 à 55 c. le 1/2 kilo.

Gibier rare et cher : lièvre de 4 à 6 fr. pièce ; perdreaux de 1,75 à 2 fr. pièce ; bécasses, de 3 à 3,50 pièce.

Les marchands étalagistes étaient trop nombreux pour avoir pu réaliser de fortes recettes.

**DÉGAGNAC. —** On nous écrit : Décidément notre illustre officier de santé veut diriger le canton de Salviac.

Au lieu de s'occuper de ses malades, il s'occupe par trop du personnel enseignant. Il est à l'affût de tous les mouvements qui paraissent et quand il a appris le déplacement de M. Bec, instituteur à Rampoux il a juré ses grands dieux que ce bou Bec serait conservé quand même aux habitants qui n'en veulent plus.

Il a enfourché sa « rossinante » et par des chemins détournés il s'est rendu à Cahors où il a vu certaines personnalités par trop réactionnaires et que nous ferons connaître au besoin.

Il est satisfait de sa démarche.

Lync.

**PETITE CORRESPONDANCE**

**NOMINATION DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES STAGIAIRES**

☒ A. M. B... à Cajarc. La rédaction de l'art. 26 de la loi du 30 octobre 1886 présentée à la Chambre des députés portait que les instituteurs et institutrices stagiaires seraient nommés et pourraient être déplacés et révoqués par l'inspecteur d'Académie. Cette rédaction ayant été vivement critiquée devant le Sénat, l'article a été renvoyé à la Commission, sur la proposition de laquelle le Sénat a adopté le texte actuel.

Le mot de « délégation » a dit le Rapporteur sera beaucoup plus convenable pour indiquer une situation provisoire, et le retrait de la déléga-

tion n'aura pas le caractère grave qui résulterait de l'emploi du mot révocation.

Les délégations de stagiaires doivent être accordées en observant l'ordre suivant :

1<sup>o</sup>. — Les élèves sortis de l'École normale DU DÉPARTEMENT avec le brevet supérieur ;

2<sup>o</sup>. — Les élèves sortis de l'École normale DU DÉPARTEMENT non munis du brevet supérieur, mais qui prennent l'engagement de s'y présenter au cours de leur stage.

3<sup>o</sup>. — Les élèves d'une autre ÉCOLE NORMALE DE L'ACADÉMIE ou des départements LIMITROPHES, munis du brevet supérieur et RESTÉS SANS EMPLOI dans le département.

4<sup>o</sup>. — Les jeunes gens du DÉPARTEMENT munis soit du brevet supérieur, soit du brevet élémentaire et du certificat d'études primaires supérieures, soit enfin du seul brevet élémentaire.

Ces derniers ne doivent être appelés que si aucun des candidats munis de titres plus élevés ne paraît présenter les garanties suffisantes pour entrer dans l'enseignement public.

**BULLETIN FINANCIER**

C'est demain que commence la liquidation par la réponse des primes, devant l'imminence de cette opération de nombreux rachats se sont produits. On se souvient que des ordres de ventes très importantes avaient été exécutés chez nous, et que ces ordres provenaient en grande partie de Londres ; ce sont donc ces rachats précipités qui ont amené la hausse que nous avons à constater.

Le 3 0/0 est en hausse de 30 centimes à 102,17, le 3 1/2 0/0 a passé de 105,55 à 105,80 et l'Amortissable de 100,60 à 101.

La Banque de France cote 3,610, le Crédit Foncier s'est avancé à 710, le Crédit Lyonnais à 848, le Comptoir National d'Escompte à 579 et la Société Générale à 543.

La Banque spéciale des valeurs industrielles est à 224.

Le Suez en hausse de 11 fr. ferme à 3,691.

Les Chemins français ont progressé : le Lyon à 1,935, le Nord à 2,120 et l'Orléans à 1,825.

Les fonds étrangers ont profité de la hausse de nos fonds publics et finissent : l'Italien à 92,25, le Turc D à 22,35, la Banque Ottomane à 547, le Portugais à 23,10, l'Extérieure à 42,12, le Russe 3 0/0 1891 à 95,96 et le 3 0/0 1894 à 100.

**UN MONSIEUR** offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**IMPRIMERIE & JOURNAL**

à céder pour raisons de famille. Maison en pleine prospérité située sur l'une des plus belles plages du littoral de la Manche. — Matériel en très bon état.

Journal hebdomadaire grand format, — bi-hebdomadaire pendant la saison. Faible loyer, comprenant : Chalet d'habitation ateliers d'imprimerie, deux jardins. Bal 12, ans, avec promesse de vente.

Ecrire H. G., Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

**L'hôtellerie sanglante**

PAR PAUL MAHALIN

**PREMIÈRE PARTIE**

**Les Assassins**

IV

CONTRÉE MAUDITE

Ne dit-on pas que le condamné à mort voit jusqu'aux moindres détails de son existence toute entière se refléter dans la minute suprême qu'il met à gravir les degrés de l'échafaud ? Gaston se rappelait les années calmes et joyeuses de son enfance et de sa première jeunesse, dans le petit hôtel du Marais qui servait de pied-à-terre aux seigneurs des Armoises, lorsque ceux-ci venaient à Paris faire leur cour au souverain. Il se rappelait ses parents, — deux figures comme en on admire sur le velin de ces pastels dont le temps enfume le verre et écaille ou brunit l'or du cadre : son père, un vieillard d'austère et martiale physionomie, dont les cheveux, nattés à la houzarde, tombaient en tresses blanches sur la pelisse brune, chamarrée de brandebourgs d'argent et étoilée des ordres de roi : sa mère

une fille d'Alsace au sang riche, aux yeux bleus, au sein puissant, gonflant, à faire craquer le satin de ses atours ; au front un peu carré qu'entourait à merveille l'opulente abondance d'une chevelure poudrée.

Il se rappelait sa double éducation d'homme et de gentilhomme ; le digne abbé, son précepteur, dont les patientes leçons l'avaient initié au monde des sciences et des lettres, et le prévôt d'Académie qui lui avait enseigné tout ce qu'un cavalier accompli ne peut se passer de savoir, — tirer l'épée, courir les bagues et faire la révérence aux dames.

Il se rappelait ses débuts sous les lambris étincellants de Versailles et dans les bucoliques galantes de Trianon : Louis XVI, bourgeois couronné, à l'œil placide, paternel et doux, le petit Dauphin, avec ses boucles blondes, son large cordon de moire bleue et son Saint-Esprit de diamants, — et l'altière beauté de Marie-Antoinette parmi les gazes et les linons de son déguisement de bergère.

Hélas ! l'ouragan révolutionnaire avait soufflé sur tous ces vivants, chers et augustes et en avait fait des fantômes ! Eh bien, c'était pourtant sur l'un des épisodes de cette époque tourmentée que s'arrêtait le plus volontiers la pensée de notre voyageur.

Lorsque le séjour de Paris était devenu dangereux, pour les personnes attachées au parti de la cour, le vieux M. des Armoises, — qui avait repris un commandement sous M. de Bouillé, — avait enjoint à sa femme et à son fils de se retirer dans ses propriétés de Lorraine et d'y attendre les événements. Ces

événements, dans l'esprit du marquis, ne pouvaient manquer d'avoir promptement une solution favorable à la monarchie. L'Europe et la noblesse coalisées auraient, à bref délai, raison de la nouvelle jacquerie. La marquise et Gaston étaient donc arrivés au château des Armoises, que le jeune homme ne connaissait que de nom, — et ils y étaient demeurés près d'un an, sinon cachés, mais du moins à l'écart et à l'abri de l'action sanglante de la Terreur.

Ajoutons que nulle part cette action ne se montra moins cruelle. C'est ainsi que dans les Vosges, elle ne compta qu'une seule victime un hobereau, — parent du fameux Coster St-Victor, — guillotiné à Mirecourt pour avoir fait de la correspondance avec le duc de Brunswick et le prince de Cobourg.

M. des Armoises avait, du reste, confié sa femme et son fils à l'attachement inaltérable de son ancien soldat Marc-Michel Hattier père de notre Philippe.

Au physique, Marc-Michel Hattier était un homme d'apparence robuste et de visage du rement accentué ! Au moral, c'était une de ces honnêtes natures qui savent conserver au fond d'un cœur vaillant le souvenir des services rendus.

Son dévouement ne faillit pas à la famille de son maître, à cette époque si fertile en passions déchainées, en noires ingratitude et en lâches trahisons. Pour mieux protéger la marquise et Gaston, l'ex-trompette de Chamboran affecta les dehors d'un cismive farouche et se fit nommer président du club des Jacobins de Vittel, gros bourg dont dé-

pendent les Armoises. Le jour où il revint d'une séance de ce club, coiffé du bonnet rouge et ceinturé des couleurs nationales, insignes de ses fonctions.

— Pardonnez-moi cette mascarade, dit-il à madame des Armoises. Elles étaient nécessaires à votre sûreté. L'écharpe tricolore cachera sur ma poitrine la plaque de garde-chasse aux armes de mon seigneur ; mais tant qu'un souffle de vie battra sous cette plaque pas un de ces brailleurs de Paris ou de ce canton ne touchera à un cheveu de ma chère maîtresse et de mon jeune maître, à une pierre de leur château, à un arbre de leurs forêts, à une gerbe de leur moisson.

La marquise lui tendit la main avec émotion :

— Hattier, lui déclara-t-elle gravement, vous étiez digne d'être des nôtres.

— Ah ! madame, répondit le vieux houzard en mettant la genoux à terre pour baiser cette main, vous me récompensez comme si j'avais fait autre chose que mon devoir.

Le garde-chasse avait une fille dont la naissance avait coûté la vie à la brave et accorte vivandière de son régiment.

Conçue et portée à travers les fatigues de la guerre, Denise s'était sans doute ressentie de ces circonstances

Grande, mince, frêle et brune, elle possédait une force nerveuse incroyable, une organisation supérieure, une imagination d'une ardeur peu commune, que dérobaient à l'appréciation du vulgaire son apparence malade et ses instincts de timidité sauvage. (A suivre.)

LE  
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

XII

— Non, monsieur, fit avec feu Henri Soulac, pas auprès de moi, car aujourd'hui, comme je l'eusse fait hier, j'ai l'honneur de vous demander sa main.

Le magistrat eut un mouvement de joie.  
— Vous feriez cela ?

— De tout mon cœur, de toute mon âme, et quand on saura que le fiancé de Mlle de Millanges, le fiancé reconnu, affirmé, est Henri Soulac, tous les commentaires malveillants s'arrêteront, je vous en réponds ; on n'osera même pas parler tout bas de l'ancienne liaison... et l'honneur de Mlle Ariane de Millanges, qui n'en a pas besoin du reste, sera sous ma sauvegarde.

L'émotion de l'ancien magistrat était à son comble.

Il pétrissait les mains d'Henri Soulac.  
— C'est ma fille que vous sauvez... Comment pourrions-nous reconnaître jamais ?

— Je serai récompensé au centuple, répondit le jeune homme, si Mlle de Millanges veut bien accueillir d'un œil moins indifférent, moins dédaigneux, mes assiduités.

— Elle vous bénira quand elle vous aimera, fit le vieillard ; quand elle saura ce que vous faites pour elle.

Un sourire de doute erra sur les lèvres d'Henri Soulac qui n'était pas convaincu de l'empressement d'Ariane de Millanges, mais il n'en laissa rien paraître, et il se dit :

— Je tiens le père ! c'est déjà quelque chose ! Et il se leva pour prendre congé.

— Ainsi, monsieur, fit-il en s'inclinant, je puis espérer que ma demande sera favorablement accueillie ?

— Par moi elle l'est, monsieur, et de grand cœur ; je ne pourrais trop vous en remercier. Et je vous suis acquis.

— Vous ne sauriez croire, monsieur, combien vos paroles me rendent heureux.

— Quant à Ariane, je lui ferai entendre raison.

— Elle ne pouvait souhaiter pour elle, après ce qui vient de lui arriver, rien de plus favorable, de plus heureux.

— Telle est la vie monsieur, fit l'ancien magistrat. La douleur succède vite à la joie, et le bonheur y remplace le chagrin avec la même rapidité... Qui nous aurait dit hier au soir que ce pauvre Edgar !

Voici de toute façon sa vie brisée, son amour

perdu.  
Henri Soulac était arrivé sur le seuil du salon.

Il serra une dernière fois la main de M. de Millanges, dont l'étreinte fut chaleureuse, affectueuse, puis il se précipita dehors, éperdu de bonheur.

— Cette fois, se dit-il, Ariane de Millanges est à moi, pour la vie.

Et il se félicita de son adresse, de son habileté.

Il avait déjà oublié son crime ; mais il lui fut rappelé par des marchands de journaux, qui emplissaient les Allées de Tourny, de leur cri lugubre et monotone :

LE DRAME DES CHARTRONS

L'Assassinat de Delphine Lagrange !

XIII

En quittant Henri Soulac, après la courte entrevue que nous avons racontée, Tartas le long et blême Tartas ; Tartas le voyou aux membres immenses, aux doigts longs comme des saucissons de pieuvre ; Tartas songea enfin à rentrer dans son bouge, à aller se reposer. Depuis trois nuits il ne dormait pas, dans l'attente du signal qui devait lui être donné.

Il traversa le quai à grandes enjambées, et plutôt que d'aller gagner le pont qui devait le conduire à la Bastide, il se dirigea vers le bord de la Garonne, au milieu de l'encombrement des bateaux.

Il donna un coup de sifflet éclatant.

Un homme parut au-dessus des barques, en blouse, coiffé d'un mauvais chapeau.

— Hé ! passeur ?  
— Monsieur ?  
— Conduis-moi de l'autre côté.  
— Bien monsieur.

Deux minutes après, Tartas était embarqué et le bateau plat qui le menait, traversait à force de rames le fleuve large et rapide...

Le gremlin ne parlait pas.  
Il cuvait son forfait, si l'on peut parler ainsi... Il soupesait en esprit l'or qu'il lui avait rapporté...

Il se demandait avec anxiété ce qu'il allait faire de tout cet or, où il allait le cacher ; car là était le danger pour lui. S'il se mettait à faire des dépenses folles, comme il en rêvait pour effacer le souvenir des privations, il éveillerait les soupçons de ses voisins, de ses connaissances et de la police.

Ce sont ces pensées qu'il roulait dans son esprit pendant que les rames battaient les flots bourbeux.

Comme on l'a vu par la façon dont il avait combiné son crime, Tartas était un habile coquin.

C'était lui qui avait dressé son plan. Henri Soulac n'avait eu qu'à lui donner les indications de lieu et d'heure, — indications qui lui avaient été faciles à connaître, car il quittait rarement Edgar de Cordouan, et il était au courant de tout ce que faisait et méditait son ami. C'est ainsi qu'il avait su, plusieurs jours à l'avance, quels étaient les projets du jeune homme à l'égard de Delphine.

(A suivre.)

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1326, du 29 octobre 1898.

Les locomotives Compound à grande vitesse au chemin de fer du Nord, par L. Elbé. — Samaréande, par le Dr G. Durante. — Sucre et urée par Synthèse, par J. L. — Le nouveau paquebot belge « Princesse Clémentine », par Daniel Bellet. — Deuxième concours des poids lourds de l'Automobile-Club de France, par E. H. — L'analyse spectroscopique du sang dans les tissus vivants, le Dr A. Hénoque. — Nos comètes, par L. B. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 24 octobre, par Ch. de Villedeuil. — Nouvelle planteuse de pommes de terre, par Georges Mathieu.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

MONITEUR DE LA MODE du 29 octobre 1898.

Ce numéro renferme beaucoup de choses intéressantes : une chronique de la Mode très documentée, avec de jolies illustrations ; une chronique parisienne donnant toutes sortes de renseignements inédits et une revue de modes masculines nouvelles.

Parmi ces travaux un beau coussin d'un genre tout nouveau, avec tous les détails pour en faciliter l'exécution.

Il renferme en outre, plusieurs modèles de jaquettes, de cravates, de toilettes, etc, etc, deux pages de musique, la suite d'un roman curieux, d'excellentes recettes de cuisine, entre autres les beignets à l'ananas, une correspondance et de nombreux modèles de vêtements de fourrure, copiés dans les plus grandes maisons.

N'oublions pas que le « Moniteur de la Mode » offre à ses abonnés, à titre purement gracieux leur portrait photographié par la Maison Waléry.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Conservation des bois et vulcanisation (Max de Nansouty). — Pour nos bébés (Gaston Jouglu). — L'encre dans les temps anciens et modernes. — Nouveau système de bassin pour l'essai des modèles de vaisseaux de guerre (Albert Royner). — La cure de raisin. — Curiosité d'une exposition : Une sphère gigantesque (Emile Dieudonné). — Le gouvernement théocratique de l'ancienne Egypte (V. Amilhan). — Charmeurs de serpents (Armand Leyritz). — Les vieux romédés (Eug Varenne). — La régénération du caoutchouc aux Etats-Unis (Henry de Valsaintes). — Abeilles et guêpes. — Revue des Inventions : Appareil pour la conservation des révélateurs. — Le self-allumeur. — Chronique. Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : Une acatène suédoise. — La voiturette Planès. — Les machines à trois roues. — Le quadricycle d'inspection des voies ferrées. — Le programme de l'A. C. F. en 1899. — Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.  
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.  
Un numéro 0 fr. 35  
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 30 octobre.

V<sup>me</sup> Nacla : Chronique. — Charles Valois : Les amours du capitaine De-champs. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Cons-

tant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les naufrageurs (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — V<sup>me</sup> Nacla : L'enfant (suite.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe, 122 fr. 50.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte),

Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres. Gravures (dessins, objets d'art), autographes etc, Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques tons exécutées par M. Valdigué, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CABINET DENTAIRE

OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g. Prothèse et Réparations nts et Dentiers livrés en 48 heures.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

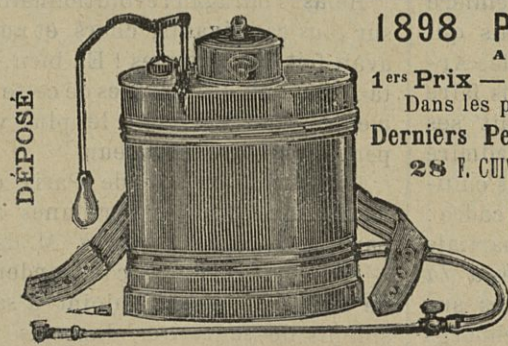
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.